



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le 31 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/14 -

Date de la convocation municipale : 22 mars 2022

OBJET :

**Approbation de l'affectation
du résultat de l'Exercice
2021 – Budget Principal
61600 – M14**

Présents :

Mmes Natacha GRISONI – Régine FARLIN – Karine BOUVET – Virginie BOCCA -
Mélanie GALVEZ – Véronique LEFUR - Sophie KERNEN & MM. Alain
GRANDGIRARD – Alain BROUSSE – Olivier BEDUS – Thierry MOPIN – Christian
DENANS – André BERTERO.

Absents excusés :

Stephan LUCIBELLO qui donne pouvoir à Véronique LEFUR

Absents non excusés : Jean de PALEVILLE

Après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire et commenté par son 1^{er} adjoint, les membres du Conseil Municipal ont examiné les résultats d'exploitation de l'exercice 2021, ceux-ci faisant apparaître des excédents en section fonctionnement comme en section investissement.

Toutefois, Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la dissolution-liquidation (par arrêté préfectoral du 9 décembre 2021) du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la TOULOUBRE (SIAT), dont la commune était membre, les résultats de cet EPCI - transférés aux anciens membres selon la clef de répartition mentionnée par l'arrêté précité - sont à répercuter sur les résultats de l'exercice 2021 de la commune.

En outre, il convient de préciser que le budget communal 2022, au moment de la reprise des résultats de l'exercice 2021, tiendra également compte de ces éléments cumulés, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat hors SIAT	Résultat du SIAT	Résultat final
Fonctionnement	868 083,98 €	751 862,00 €	116 221,98 €	4 366,38 €	120 588,36 €
Investissement	606 788,60 €	422 119,47 €	184 669,13 €	11 356,75 €	196 025,88 €

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS, à 13 voix pour et 1 abstention,

- Adopte l'affectation du résultat de **120 588,36 €** au chapitre 002 de la section Recettes de Fonctionnement, article 002 : Excédent antérieur reporté ;
- Adopte l'affectation du résultat de **196 025,88 €** au chapitre 001 de la section Recettes d'Investissement, article 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents.



Le Maire d'AURONS,
André BERTERO

- Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.